Case
FRC
4605

LETTRE

A M. R.

Au sujet des Observations de M. LIENEAU.

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

LETTRE

A M. R.

Au ſujet des Obſervations de M. Lieneau.

Vous me demandez, Monſieur, mon opinion ſur les réflexions que M. L. vient d'adreſſer aux étrangers, habitans de Bordeaux, relativement aux avantages des droits de citoyen dont on nous permet d'eſpérer la jouiſſance, & vous me priez de trouver bon que ma lettre ſoit publique; c'eſt ſuppoſer qu'elle le mérite, & je crains bien, Monſieur, ne pouvoir juſtifier votre ſuppoſition obligeante, quelque déſir que j'en aie: n'importe je vais toujours vous faire part des idées que les obſervations de M. L. m'ont fait naître, en vous priant de ne leur donner la publicité que dans le cas, où toute prévention amicale à part, vous les croyez ſuſceptible de quelque utilité.

L'auteur des obſervations commence par avouer qu'il eſt de la ſaine politique de tout gouvernement ſage, de protéger l'établiſſement

des étrangers dans les états de sa domination ; qu'ils augmentent la population, qu'ils ajoutent à la force des empires en même temps qu'ils les enrichissent par leur industrie ou leurs moyens pécuniaires ; ce sont des faits inconteſtables sur lesquels tout le monde doit être d'accord avec lui, de même que sur la soumission que l'étranger doit aux loix du souverain qui le protége, & dont l'exacte observance forme ou doit former le bonheur de tous. Mais comment accorder ces vérités inconteſtables avec les sophismes, les contradictions même qui les suivent. M. L. dit que l'intérêt bien entendu du gouvernement veut, sans doute, qu'on invite les étrangers à vivre sous ses loix, mais en leur accordant un *asile*, en les *souffrant* : --- accorder un *asile* à quelqu'un qu'on est intéressé d'avoir, *le souffrir* quoiqu'on y trouve son compte, cette confusion d'idées prouve que M. L. ne connoît pas toute l'étendue des principes qu'il a d'abord établis.

Il va bien plus loin encore, quand il parle *d'usurper un titre, des fonctions, un habillement dont chaque Français doit être jaloux de ne pas expulser les enfants de la maison pour nous mettre à leur place, --de ne pas usurper les places des municipalités comme nous avons usurpé l'uniforme des gardes nationales.*

D'abord M. L.... me permettra de lui obſerver qu'on n'uſurpe pas ce qui a été accordé librement : aucun de nous n'a la démence de prétendre au partage de ces avantages que ſous le conſentement libre & volontaire de la nation noble & généreuſe, dont je me ſuis toujours plu à célébrer les vertus par-tout où j'en ai trouvé l'occaſion.

M. L... peut-il qualifier d'uſurpation le bonheur que nous avons eu d'avoir été aſſociés librement par ce peuple généreux & brave, au milieu duquel nous vivons, à la conquête honorable de ſa liberté ; d'avoir aſſez mérité ſa confiance pour être appelés à conſerver avec lui ce précieux bien, à lui montrer dans toutes les occaſions la réſolution inébranlable où nous ſommes de lui reſter fidelles, de l'aider à achever ſa ſuperbe conquête, & de le défendre contre les ennemis du bien public, juſqu'à la dernière goutte de notre ſang ; voilà, Monſieur, & vous n'en douterez pas, les vrais ſentimens de tous les étrangers qui habitent Bordeaux, & auquel M. L... a prêté une ſuppoſition auſſi injurieuſe que gratuite ; mais n'en accuſons pas ſes intentions, elles ſont pures comme ſon cœur, je connois l'un & l'autre, Monſieur, & je vous réponds de leur bonté ; c'eſt une erreur de ſon eſprit, comme le reſte de ſes obſervations que je continue de combattre, en lui

demandant quels peuvent être ſes motifs pour nous porter à refuſer l'avantage qu'on nous permet d'eſpérer ? pourquoi il a cru devoir rendre publique une opinion auſſi étonnante ? & en effet, Monſieur, pourquoi ne jouirions-nous pas à Bordeaux des droits de citoyens actifs, puiſque nous en ſupportons les charges ? Pourquoi ne nous accorderoit-on pas ce qu'on n'a pas cru devoir refuſer aux négocians étrangers à Nantes, & que ceux de la nation portugaiſe viennent d'obtenir de la juſtice de l'aſſemblée nationale, par un décret ſolennel.

Si le titre de citoyen Français fut jamais digne d'envie, c'eſt bien dans ce moment, où comme l'a noblement exprimé un grand orateur de l'aſſemblée nationale, la nation vient de s'élancer du néant de la ſervitude vers la création de la liberté, où l'aurore du plus beau jour qui ait jamais lui ſur ce ſuperbe empire, commence à l'éclairer. Et moi étranger, moi père de famille qui ai gémi avec ce bon peuple ſous le poids de ſes chaînes, qui ai craint plus d'une fois d'y périr avec lui, qui ai pleuré ſur mes enfans de ne pouvoir changer leur deſtinée, qui ai prêté mes bras aux Français pour briſer leurs chaînes, pour les rendre libres, pour rendre libres mes enfans, mes parens, mes amis, je ne partagerois pas leur bonheur, comme j'ai partagé leurs malheurs & leurs dangers !

Qui d'entre nous, Monſieur, ne ſeroit pas jaloux d'être reçu au nombre des citoyens Français par leur approbation libre & unanime, & non par l'obtention des lettres de naturalité qu'on nous propoſe & qu'on devroit oublier avec tous les abus de l'ancien régime introduits par la cupidité des miniſtres ou de leurs agens.

Je vous déclare, Monſieur, que je renonce à ce beau titre ſi on ne peut l'obtenir que par ce dernier moyen, & que j'ambitionnerai au contraire l'honneur de le porter, s'il m'eſt déféré par le choix de mes concitoyens ; l'hommage de nos vertus & de nos talens eſt déſormais le ſeul digne du peuple Français : pourquoi donc le lui refuſerions-nous ? Croirions-nous avoir aſſez fait en nous prêtant toujours à la biſarre & ridicule obligation de la tréſorerie de l'hôpital ; le but reſpectable de cette charge étoit, ſans doute, bien fait pour faire pardonner l'exception, mais elle étoit onéreuſe & peſoit infiniment aux peu fortunés d'entre nous, & ſous ce point de vue la reſerve étoit une injuſtice ?

Quel eſt le pays de l'univers, dit encore M. L... *où les étrangers ſont les loix ? où en ſont-ils les miniſtres ?* Je lui répondrai en lui demandant quel eſt le peuple de la terre qui offre l'édifice ſuperbe d'une conſtitution comme celle qui

s'élève parmi nous & dont nous ſommes les témoins ? Qu'il en cherche le modèle dans les faſtes de l'hiſtoire. Citoyen de l'univers, mes vertus & mes talens ſont mes titres de naturalité ; avec eux ma patrie eſt aux lieux que j'habite, ſeuls ils forment mes droits à l'eſtime & à la confiance de mes concitoyens, ils n'en veulent point d'autres pour me reconnoître pour leur frère, je me fais gloire de l'être & je veux le leur prouver juſqu'au dernier moment de ma vie.

Voilà, Monſieur, les réflexions & les ſentimens que je ſoumets à votre ſageſſe, recevez avec eux l'hommage de la ſincère eſtime avec laquelle j'ai l'honneur d'être, &c.